

LEADER 2023-2027
GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne
FICHE PROJET

Animation Solaire Photovoltaïque 2025

Réf. appel à projet	3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »
Réf. objectifs	<i>Stratégique</i> : Accroître les capacités d'actions de l'ensemble des acteurs sur les enjeux énergie, climat, qualité de l'air, sobriété et énergies renouvelables <i>Opérationnel</i> : Viser auprès de tous une meilleure connaissance et un comportement plus vertueux (...) sur la transition énergétique et la qualité de l'air

Date rédaction doc	17/12/2024	Planning prévisionnel projet	01/01/2025 au 31/12/2025
--------------------	------------	------------------------------	--------------------------

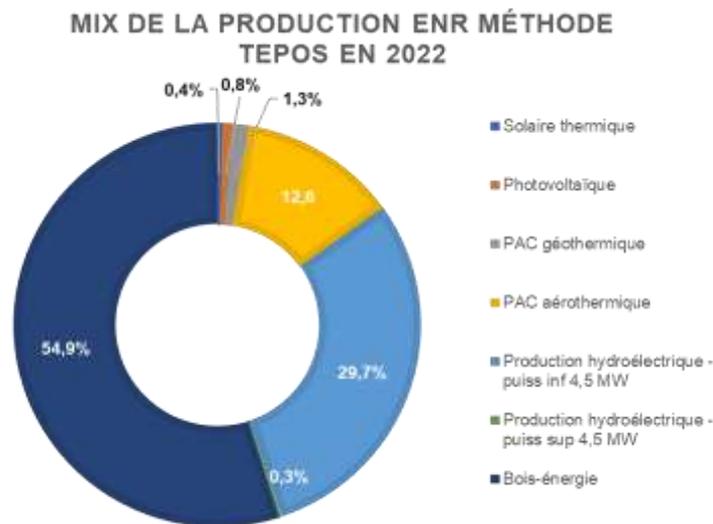
Porteur de projet (statut)	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (public)		
<input checked="" type="checkbox"/> Tarentaise	<input type="checkbox"/> Arlysère	<input type="checkbox"/> Maurienne	
<input type="checkbox"/> Dimension communale	<input type="checkbox"/> Plusieurs communes	<input checked="" type="checkbox"/> SCoT	<input type="checkbox"/> Echelle GAL

DESCRIPTIF DU PROJET

Contexte

Dans son SCoT, l'APTIV s'est fixée pour objectif d'atteindre une production de 50% d'énergies renouvelables en 2050 par rapport à sa consommation d'énergie finale. En 2022, sans compter la production électrique de la grande hydraulique, le territoire produisait 17% d'ENR. L'enjeu de développement des énergies renouvelables pour le territoire est donc très important.

Concernant l'énergie photovoltaïque, en 2022 elle ne représente que 0,8% du mix de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.



Afin de diversifier les sources d'énergies renouvelables sur le territoire et d'atteindre l'objectif fixé dans le SCoT pour la production d'ENR, le développement du solaire photovoltaïque sur le territoire est donc primordial.

En 2022, afin d’amorcer une dynamique, l’APTV a porté un projet de développement d’un outil de cadastre solaire accessible à tous et qui permet de vérifier la faisabilité de l’installation de panneaux solaires sur une toiture ou un parking.

En 2024, dans le cadre de la loi APER (accélération de la production des énergies renouvelables), l’APTV a accompagné les communes de Tarentaise afin de les aider dans la détermination de leurs zones d’accélération des énergies renouvelables. Au bilan, 24 communes sur 30 ont pris une délibération pour définir les zones d’accélération des énergies renouvelables sur leur territoire et 647 zones pour du solaire photovoltaïque ont été identifiées sur le territoire de l’APTV.

Objectifs du projet

Apporter de l’ingénierie et animer le territoire afin de développer l’énergie solaire photovoltaïque

Action prévue

Proposer un accompagnement gratuit à 12 collectivités du territoire de l’APTV afin de réaliser des analyses d’opportunité pour l’installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics. Cette prestation d’étude sera externalisée.

Dédier 400h de la chargée de mission transition énergétique pour :

- Suivre la bonne réalisation de la mission d’accompagnement décrite ci-dessus
- Accompagner les collectivités sur le développement de solarisation des parkings
- Proposer des évolutions du cadastre solaire pour s’adapter aux besoins et communiquer sur cet outil
- Réaliser au moins une action de sensibilisation et de promotion du photovoltaïque à destination du grand public
- Réaliser au moins une action de sensibilisation et de promotion du photovoltaïque à destination des élus et des agents des collectivités



Public cible

Elus et agents des collectivités (accompagnement dédié), habitants (actions de sensibilisation en lien avec le cadastre solaire,...)

Résultats attendus

Augmenter la part de l’énergie photovoltaïque dans le mix énergétique du territoire

REPONSES AUX CRITERES D’EVALUATION

Prise en compte de la transition énergétique et écologique

L’objectif principal de ce projet est de lutter contre le réchauffement climatique en développant la production d’énergie renouvelable.

Le projet a également un impact sociétal positif en promouvant la création d’emploi dans le domaine des énergies renouvelables.

Valeur ajoutée par rapport à l’existant

Le diagnostic énergie réalisé à l’été 2024 par l’APTV a fait apparaître un réel besoin de développer l’énergie solaire photovoltaïque sur le territoire.

Les délibérations prises par plus des 2/3 des communes pour l’identification des zones d’accélération des énergies renouvelables montre l’engagement des communes du territoire sur le développement

des énergies renouvelables. L'énergie solaire photovoltaïque est la première énergie que les élus souhaitent développer sur leur territoire.

Les petites communes ont également exprimé le besoin d'être accompagné techniquement pour étudier plus précisément les toitures pertinentes.

Ce projet permet d'aller au-delà des actions menées jusqu'à présent par l'APTV sur le solaire photovoltaïque et de massifier les installations.

Dans le cadre de son engagement sur les thématiques énergie/ climat (signature d'un « Contrat d'Objectif Territorial » avec l'ADEME), l'APTV est légitime pour porter ce dispositif.

Concertation, approche partenariale

L'objectif de ce projet est de mobiliser un réseau d'élus/agents des collectivités du territoire afin de partager les expériences et d'apprendre ensemble.

La volonté est également d'aller à la rencontre des habitants du territoire afin de les sensibiliser aux énergies renouvelables.

Innovation

L'accompagnement proposé gratuitement aux communes pour des analyses d'opportunité photovoltaïques a déjà été réalisé sur d'autres territoires en Savoie. Cependant, sur l'APTV ce projet sera une première et va permettre de proposer des actions nouvelles aussi bien pour les collectivités que pour les habitants.

Suivi-évaluation envisagés

Des réunions de suivi régulières sont prévues avec le bureau d'études qui sera retenu pour réaliser les analyses d'opportunité. Le bureau d'études réalisera également une restitution avec chaque commune accompagnée. L'avancement du projet sera présenté en commission « Climat Air Energie » de l'APTV.

Effet levier de la subvention

L'APTV est un établissement public sans fiscalité propre. Sans l'obtention de subventions l'opération ne pourra pas être mise en œuvre.

ASPECTS FINANCIERS

Type de dépenses

Investissement Fonctionnement Investissement & fonctionnement

Montant total prévisionnel (€ HT) : 26 121,60 €

Montant de dépenses éligibles présentées (€ HT) : 26 121,60 €

Plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL
80 %	20 %	100 %
20 897,28 €	5 224,32 €	26 121,60 €

Ventilation :

- *Prestation d'accompagnement des collectivités - étude d'opportunité solaire : 8 400 €*
- *Animation APTV sur le solaire (400 h en 2025) : 17 721,60 €*